INTRA 2016 : POUR VOUS INFORMER

snes fsu Versailles

Téléphone : 01.41.24.80.56

s3ver@snes.edu

www.versailles.snes.edu

Fax : 01 41 24 80 62

Adresse : Section académique du SNES Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)

Réunions d'information spéciales mutations INTRA :

mercredi 16 mars à 14h30

mercredi 23 mars à 14h30

à la section académique du SNES à Arcueil.

Les permanences téléphoniques « mutations » à la section académique :

de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

Des rendez-vous sont possibles pour les syndiqués ; contactez-nous en nous indiquant vos disponibilités.

Pour les syndiqués

Être informé de vos résultats

Dès la fin des commissions, des mails et des sms sont adressés par le SNES aux collègues syndiqués concernés, qui reçoivent également un courrier postal à la fin du mouvement.
Les collègues syndiqués peuvent aussi consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national *www.snes.edu* (accès avec numéro adhérent et code).
La permanence téléphonique est aussi renforcée.

Pour **bénéficier pleinement de l'information que vous apporte le SNES**, notamment pendant le mouvement, vérifiez que l'orthographe de votre nom est bien identique dans le fichier du SNES (voir carte syndicale) et dans les données de l'Administration (bulletin de salaire). Vérifiez également que votre date de naissance est identique dans les deux cas. Toute disparité ou "coquille", même mineure, peut empêcher une reconnaissance informatique.
Pour être **informé par mail et SMS**, vous pouvez enregistrer directement votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone sur notre fichier en vous connectant sur *www.snes.edu*

Disposer de coordonnées à jour nous permet aussi de vous joindre en cas de question pendant le travail de vérification.

Des outils pour vous aider

- **Les barres détaillées des mouvements précédents** sur le site national du SNES : *http://www.snes.edu / espace carrière / Mutations*
- **Les postes déclarés vacants** après les comités techniques de créations et suppressions de postes **et les postes libérés au mouvement inter-académique** *www.versailles.snes.edu* à partir du 26 mars (accès réservé aux syndiqués).

La fiche syndicale : indispensable !

Voir annexes I et II du cahier central

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la fiche syndicale **bien avant les commissions** avec la copie complète de votre dossier (accusé réception mais aussi toutes les pièces justificatives). Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au SNES après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées. **Les commissaires paritaires vérifient tous les dossiers qu'ils reçoivent** et recontactent les collègues afin qu'ils puissent compléter leur dossier, en cas de pièce manquante par exemple. Ils vérifient de façon exhaustive l'intégralité des barèmes et des affectations, pour défendre le droit de chacun à être traité selon des règles connues et appliquées à tous.